d'abord remis à deux jours. Il téléphone de nouveau, et on le reporte encore à deux jours. C'est donc dire qu'il y a pénurie présentement de beurre dans les entrepôts administrés par l'Office de stabilisation des prix.

Nous manquons de fromage au Canada, Il faudra nécessairement aller chercher des marchés d'exportation, et ceci constitue un travail que nous demandons au ministre du Commerce (M. Winters) de faire pour aider les producteurs laitiers canadiens. Ce ministre nous a aussi dit qu'il y aurait des paiements qui seront versés aux producteurs laitiers à tous les mois. A ce sujet, et au nom des producteurs laitiers canadiens, je dois dire au ministre que ces paiements ne devront pas retarder comme ceux qu'ils attendent encore depuis l'an dernier. Les producteurs laitiers devront recevoir ces paiements le plus tôt possible, afin de bénéficier de cet argent et le dépenser à bon escient.

Quant au lait nature, on nous a donné des chiffres. Nous allons en faire le calcul, et nous verrons si cette politique va satisfaire les producteurs de lait nature, qui sont parfois obligés de vendre leur excédent qui constitue quelquefois 40 ou 50 p. 100 de leur production.

Un autre point, monsieur l'Orateur. Le ministre a parlé d'une subvention de 85c. les 100 livres, de laquelle il enlève 10c. les 100 livres pour les subventions à l'exportation.

Nous avons demandé, et nous le réclamons encore, ainsi que les producteurs laitiers, que les premiers 5 millions de dollars affectés aux subventions à l'exportation soient défrayés par le gouvernement et ceci est normal, à mon avis.

Monsieur l'Orateur, le dernier point que je veux signaler est celui qui a trait à l'annonce de l'établissement d'une commission nationale de l'industrie laitière, que nous attendons depuis l'an dernier, alors que le ministre nous a dit que tout sera mis en œuvre pour préparer un texte législatif à ce sujet.

Nous attendons encore cette annonce, et nous voulons que cette commission de l'industrie laitière soit établie le plus tôt possible, afin de rendre des services appréciables aux cultivateurs de l'Est du pays, aux cultivateurs producteurs laitiers qui demandent au gouvernement fédéral d'établir cette commission depuis déjà plusieurs années. Ceci m'amène à parler du travail accompli par l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton), lorsqu'il était ministre de l'Agriculture. Il a commencé à faire ce travail en 1961, travail qui a cessé complètement à compter de 1963 jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je termine mes observations en disant, encore une fois, que nous sommes satisfaits d'apprendre que le gouvernement a adopté, en apparence du moins,

l'Agriculture afin d'obtenir du beurre. On l'a point par point, notre politique laitière, et nous souhaitons seulement une chose: c'est que le prix minimum soit bien de \$4 les 100 livres pour le lait industriel.

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, les producteurs laitiers canadiens attendaient avec impatience et inquiétude une déclaration du ministre de l'Agriculture sur la politique laitière de l'année à venir. Ils se réjouissent, j'en suis certain, qu'il ait fait cette déclaration et que le prix de soutien du lait soit maintenant fixé à \$4 les cent livres et le prix de soutien du beurre, à 59c.

Je n'ai que deux brefs commentaires à faire. D'abord, les paiements d'appoint ont pour but d'assurer que les profits reviendront au producteur que le plein montant de \$4 sera le prix minimum que le producteur sera absolument certain de toucher, plus toute somme supplémentaire que le marché peut lui accorder.

Le ministre a mis le doigt sur le nœud du problème quand il a déclaré lui-même.

...que le gouvernement fédéral n'a pas l'autorité pour fixer les prix payés aux producteurs par les conditionneurs. Il faut donc insister sur le fait que les groupes de producteurs et l'Office ne doivent épargner aucun effort pour que ces prix du marché se réalisent.

• (3.10 p.m.)

Je crois que le ministre a souligné le véritable problème, car, dans de nombreux cas, les producteurs ne profitent pas des avantages qui découlent des prix de soutien. Il arrive souvent que les producteurs ne tirent pas plein avantage de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Ce n'est pas le moment de proposer des techniques en vue d'obtenir de meilleurs résultats, mais il faudrait une certaine coordination fédérale des divers offices provinciaux de commercialisation et des coopératives. Nous avons également besoin de l'adoption d'une autre mesure que notre parti réclame depuis longtemps, soit une loi nationale de la coopération afin de permettre aux groupes de s'organiser au niveau fédéral. Rien ne semble garantir actuellement que ce niveau de soutien permettra au producteur d'obtenir le prix mentionné par le ministre.

Je voudrais aussi parler de l'établissement projeté de la commission canadienne des produits laitiers qui s'occupera de l'exportation des produits laitiers. Une commission de ce genre s'impose et nous espérons que la mesure législative nécessaire sera présentée au cours de la présente session. Je voudrais signaler au ministre cependant que la proposition visant à prélever un droit sur tous les produits laitiers, afin de fournir les fonds nécessaires pour subventionner les exportations ne ferait qu'enlever d'une main ce que l'on donnerait